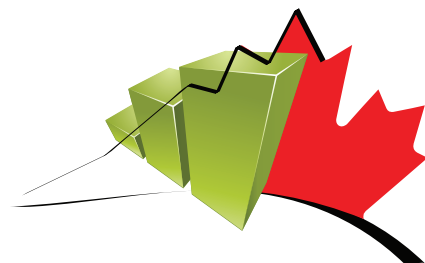


# Survie et croissance des entreprises appartenant à des femmes et à des immigrants pendant la pandémie de COVID-19

par Bassirou Gueye

Date de diffusion : le 22 mai 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Survie et croissance des entreprises appartenant à des femmes et à des immigrants pendant la pandémie de COVID-19***

par Bassirou Gueye

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400500006-fra>

## **Résumé**

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sans précédent sur l'ensemble de l'économie canadienne, et certains groupes de travailleurs et certaines entreprises ont été plus touchés que d'autres. Or, il y a peu de renseignements sur la manière dont les entreprises ont été touchées par la pandémie et ont survécu à celle-ci selon les caractéristiques de leur propriétaire, surtout pour les entreprises appartenant à des groupes particuliers, comme les femmes et les immigrants. Ces entreprises ont tendance à être plus limitées financièrement et font plus souvent partie des secteurs des services qui exigent des contacts en personne. Par conséquent, elles étaient plus vulnérables à la crise.

Le présent article, qui repose sur un couplage des données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises avec les données de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés et les données liées à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), porte sur les taux de survie et la croissance de l'emploi des entreprises selon le genre et le statut d'immigrant du propriétaire. L'objectif est de déterminer les taux de survie, de fermeture et de croissance des entreprises appartenant à des femmes (EAF) et des entreprises appartenant à des immigrants (EAI), puis de comparer ces taux avec ceux des entreprises appartenant à des hommes (EAH) et des entreprises appartenant à des Canadiens (EAC), respectivement.

Selon les résultats de l'analyse, au niveau agrégé, les EAH et les EAF ont affiché des taux comparables de recours à la SSUC, mais à l'échelle des secteurs, certaines différences pouvaient être observées entre les genres. De plus, au niveau du secteur des entreprises, les WOB et les MOB ont affiché des taux de survie comparables. Cependant, même si dans certains secteurs, l'écart entre les taux de survie des EAH et des EAF s'est rétréci comparativement à la période pré-pandémie, les EAF étaient proportionnellement moins susceptibles que les EAH d'avoir survécu. De plus, l'écart entre les taux de survie des EAH et des EAF était généralement plus prononcé parmi les entreprises qui n'avaient pas eu recours à la SSUC. Enfin, les EAF qui n'avaient pas eu recours à la SSUC étaient plus susceptibles que les EAH d'avoir fermé leurs portes au cours de la première année de la pandémie.

Comparativement aux EAC, dans la plupart des secteurs, les EAI étaient proportionnellement plus nombreuses au sein des secteurs des services et elles étaient moins susceptibles d'avoir eu recours à la SSUC. De manière générale, les entreprises appartenant à des immigrants étaient de plus petite taille, plus des trois quarts d'entre elles comptant moins de 5 employés. Qu'elles aient fait appel ou non de la SSUC, les EAI ont affiché des taux de survie inférieurs à ceux des EAC dans la plupart des secteurs, surtout les entreprises de plus petite taille. Toutefois, dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, le taux de survie des EAI était supérieur à celui des EAC pour les entreprises n'ayant pas eu recours à la SSUC. Parmi les entreprises qui n'ont pas eu recours à la SSUC, les EAI étaient plus

susceptibles d'avoir fermé leurs portes en 2020 ou en 2022 et moins susceptibles d'avoir augmenté la taille de leur effectif.

Mots-clés : COVID-19, diversification, entrepreneuriat, portée, rendement de l'entreprise, taille

## **Auteurs**

Bassirou Gueye travaille à la Division de l'analyse économique de la Direction des études analytiques et de la modélisation, à Statistique Canada.

## **Remerciements**

L'auteur tient à remercier Alexander Amundsen, Tia Carpino, Filsan Hujaleh, Amélie Lafrance-Cooke, Jean-William Laliberte, Danny Leung et Patrice Rivard de leurs commentaires utiles, ainsi que la Division de l'analyse stratégique, des publications et de la formation de Statistique Canada du soutien fourni tout au long du processus de diffusion.

## Introduction

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les économies de nombreux pays. Cependant, elle a touché certains groupes de façon disproportionnée, selon leurs caractéristiques individuelles et leurs caractéristiques d'entreprises. Se fondant sur les données de différents pays, notamment la Chine et les États-Unis, Dang et Nguyen (2021) ont constaté que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir perdu leur emploi de façon permanente en raison de la pandémie. Grekou et Lu (2021) ont montré que les effets de la pandémie sur les pertes d'emploi au Canada d'une année à l'autre étaient systématiquement plus prononcés pour les femmes que pour les hommes. De plus, les immigrants qui ont été admis au pays au cours des 10 années précédant la pandémie étaient plus susceptibles de passer du statut de personne occupant un emploi au statut de personne au chômage pendant la pandémie (Hou, Picot et Zhang, 2020). Le taux de transition au statut de personne au chômage était plus élevé parmi les immigrantes récentes.

En ce qui concerne les entreprises canadiennes, les répercussions de la pandémie variaient également selon leurs caractéristiques. Les petites entreprises étaient plus susceptibles que celles de plus grande taille d'avoir fermé leurs portes (Leung et Liu, 2022) ou d'avoir disparu (Lafrance-Cooke et McDougall, 2023), et les entreprises de certains secteurs des services en particulier ont affiché les plus fortes baisses de revenus de 2019 à 2020 (Grieder et coll., 2021). Par ailleurs, Tam, Sood et Johnston (2021) ont constaté que les entreprises appartenant à des immigrants (EAI) et les entreprises appartenant à des femmes (EAF) étaient les plus susceptibles d'avoir enregistré une baisse de leurs revenus de plus de 30 % de 2019 à 2020. Selon Leung et Liu (2022) les entreprises qui ont eu recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) étaient plus susceptibles d'être demeurées actives que celles n'ayant pas eu recours. D'autres études menées à l'extérieur du Canada ont aussi démontré que la pandémie a touché certaines entreprises de façon disproportionnée selon les caractéristiques du propriétaire. S'appuyant sur des données provenant de 24 pays, Liu, Wei et Xu (2021) ont révélé que les entreprises appartenant à des femmes étaient plus susceptibles que celles appartenant à des hommes d'avoir fermé leurs portes et d'être restées fermées plus longtemps. Choi, Harrell et Watkins. (2022) ont aussi observé que les entreprises appartenant à des femmes âgées ou à des personnes racisées âgées (les personnes noires, hispaniques, asiatiques ou d'autres groupes) avaient été plus touchées par la pandémie que les autres.

Aux fins du présent article, les caractéristiques de l'entreprise et du propriétaire ont été combinées pour analyser les taux de survie et de croissance de l'emploi des EAF et des EAI, comparativement aux taux des entreprises appartenant à des hommes (EAH) et de celles appartenant à des Canadiens<sup>1</sup> (EAC), respectivement. Plus précisément, l'accent est mis sur les entreprises qui étaient actives au début de la pandémie, pour fournir une analyse détaillée de leur évolution en combinant les caractéristiques de l'entreprise avec celles du propriétaire. L'objectif de cet article descriptif est de déterminer la mesure dans laquelle la survie, la fermeture et la croissance des entreprises diffèrent entre les EAF et les EAH, et entre les EAI et les EAC, selon le secteur, la taille de l'entreprise et le recours ou non à la SSUC. L'analyse repose sur un couplage des données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises avec les données de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCDEE) et les données liées à la SSUC fournies par l'Agence du revenu du Canada.

L'article, qui s'inscrit dans le Plan d'action sur les données désagrégées de Statistique Canada, vise à combler d'importantes lacunes statistiques relatives aux effets de la pandémie sur les EAF et les EAI. Il est divisé en cinq sections : la prochaine section présente les données et la méthodologie, la troisième

---

1. Les entreprises appartenant à des Canadiens désignent les entreprises appartenant à des personnes nées au Canada. Les entreprises appartenant à des citoyens canadiens qui ont eu le statut d'immigrant au Canada par le passé sont considérées comme appartenant à des immigrants.

porte sur les caractéristiques des entreprises avant la pandémie et le recours à la SSUC, la quatrième traite des résultats et des limites et la cinquième sert de conclusion.

## Données et méthodologie

Le présent article repose sur les données tirées d'un couplage de diverses sources de données administratives. Les données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises constituent la principale source de données. Ces données sont tirées d'un couplage des fichiers PD7 (retenues sur la paie) de l'Agence du revenu du Canada avec le Registre des entreprises de Statistique Canada. Les fichiers PD7 contiennent des renseignements sur le nombre d'employés, les retenues sur la paie et les versements des entreprises comptant des employés, qu'elles soient constituées en société ou non. Le couplage des données avec le Registre des entreprises permet d'obtenir certaines caractéristiques de l'entreprise comme le secteur et la région géographique. Lafrance-Cooke, Macdonald et Willox (2020) décrivent la façon dont ces données sont utilisées pour produire des statistiques sur la dynamique des entreprises. Les données sur les ouvertures et fermetures d'entreprises couvrent la période de janvier 2015 à juillet 2023. Toutefois, la présente analyse concerne les données allant jusqu'en février 2022, et ce, pour deux raisons. La première concerne les facteurs macroéconomiques qui auraient pu nuire à la capacité de survie des entreprises à compter de la fin février 2022, notamment l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, et l'augmentation constante du taux directeur de la Banque du Canada depuis mars. La seconde concerne l'échantillon de base, qui est composé d'entreprises actives (c.-à-d. qui comptaient au moins un employé) en février 2020. Le fait d'utiliser le mois de février comme mois de référence permet d'éviter tout biais possible des taux de survie en raison de l'apparition ou de la disparition d'entreprises saisonnières.

La BDCDEE a également été utilisée. Il s'agit d'une composante essentielle puisqu'elle fournit des renseignements sur les caractéristiques démographiques du propriétaire de l'entreprise, permettant ainsi d'étudier la corrélation entre les caractéristiques de l'entreprise (p. ex. le secteur et le nombre d'employés) et celles du propriétaire (p. ex. le genre<sup>2</sup>, le statut d'immigrant et l'appartenance à un groupe racisé). Dans la BDCDEE, l'attribution d'une caractéristique précise à une entreprise respecte le concept de participation majoritaire défini par Grekou, Li et Liu (2018). En d'autres mots, on considère qu'une entreprise appartient à un groupe donné (les femmes, les hommes, les immigrants, les personnes racisées<sup>3</sup>) si plus de la moitié de ses actions sont détenues par des personnes qui déclarent appartenir à ce groupe.

L'utilisation de la BDCDEE présente des limites, notamment celle de ne pas couvrir toute la période d'intérêt de la présente étude. En effet, les données les plus récentes de la BDCDEE sont disponibles jusqu'en 2019. Par conséquent, pour la période de 2020 à 2022, les auteurs supposent que la structure de participation majoritaire est la même qu'en 2019. Par exemple, si une entreprise appartenait à des femmes en 2019, on présume que la situation n'a pas changé de 2020 à 2022. Selon les données historiques de la BDCDEE, de 2005 à 2019, la structure de participation majoritaire d'une entreprise donnée est demeurée relativement stable d'une année à l'autre, même sur une période de trois années consécutives. De 2005 à 2019, le genre du propriétaire majoritaire est resté le même d'une année à l'autre pour 97,7 % des entreprises, en moyenne. Le taux variait de 97,4 % à 98,2 %, selon l'année. La proportion d'entreprises pour lesquelles le genre du propriétaire majoritaire est demeuré inchangé sur

2. La BDCDEE contient des renseignements sur le sexe des propriétaires d'entreprises. Bien que le sexe et le genre renvoient à deux concepts différents, seul le terme « genre » est utilisé dans le présent article.
3. Consulter Gueye, Lafrance-Cooke et Oyarzun (2022) pour en savoir davantage à propos du couplage des données de la BDCDEE avec celles du Recensement de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages, qui ont permis de déterminer les entreprises appartenant à des Autochtones ou à des personnes racisées.

une période de deux ans allait de 95,9 % à 97,1 %, la moyenne étant de 96,3 %. Sur une période de trois ans, les taux variaient de 94,6 % à 96,1 %. Il en est de même pour le statut d'immigrant, mais les proportions étaient plus élevées. Sur une période de trois ans, le statut d'immigrant du propriétaire majoritaire n'a pas changé pour 97,8 % des entreprises, en moyenne. En résumé, très peu d'entreprises changent leur structure de propriété d'une année à l'autre.

Les données liées à la SSUC<sup>4</sup> ont également servi à la présente analyse. Le programme de SSUC a été mis en place par le gouvernement fédéral pour soutenir les employeurs canadiens touchés par la pandémie de COVID-19. Grâce à ce programme, les entreprises admissibles<sup>5</sup> pouvaient toucher une subvention couvrant 75 % de la rémunération des employés pour une période maximale de 24 semaines. La SSUC permettait ainsi aux entreprises de réduire, voire d'éviter, les mises à pied liées à la COVID-19. L'ajout de ces données permet de déterminer les entreprises qui ont disposé au moins une fois de cette subvention entre mars 2020 et octobre 2021. Cet indicateur révèle la mesure dans laquelle les entreprises ont utilisé ce programme, selon les caractéristiques du propriétaire. Il permet aussi de faire ressortir les différences et les similitudes en ce qui a trait à la capacité de survie des bénéficiaires et des non-bénéficiaires de la SSUC. Leung et Liu (2022) ont montré que, parmi les entreprises actives en février 2020, celles ayant eu recours à la SSUC étaient plus susceptibles d'être demeurées actives d'octobre 2020 à mars 2021.

En février 2020 (mois de référence), il y avait 883 000 entreprises actives comptant des employés. Étant donné que le présent article porte principalement sur les entreprises en fonction des caractéristiques démographiques du propriétaire, on a retiré de l'échantillon 302 000 entreprises qui ne sont ni des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) ni des entreprises non constituées en société ayant des employés. De plus, 85 400 entreprises n'ont pas été trouvées dans la BDCDEE et ont donc été exclues du fichier d'analyse définitif, étant donné que le genre ou le statut d'immigrant du propriétaire ne pouvaient pas être déterminés. L'échantillon définitif compte par conséquent 496 000 SPCC et entreprises non constituées en société ayant des employés. Plus précisément, 56,6 % de ces entreprises appartenaient à des hommes et 16,4 %, à des femmes; les immigrants étaient propriétaires de 25,2 % des entreprises. La proportion restante englobe les entreprises détenues à parts égales par des hommes et des femmes et celles dont la part de propriété privée n'atteignait pas 50 %. Dans les tableaux 1 et 2, la catégorie « Toutes » comprend les entreprises détenues à parts égales par des hommes et des femmes et celles appartenant à des immigrants ou à des personnes nées au Canada. Cependant, les autres tableaux mettent l'accent soit sur les entreprises appartenant majoritairement à des hommes ou à des femmes, soit sur celles appartenant à des immigrants ou à des personnes nées au Canada.

## Caractéristiques des entreprises avant la pandémie et recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada

La présente section porte sur les caractéristiques des entreprises avant le début de la pandémie de COVID-19 (février 2020). Elle montre la répartition des EAF et des EAH ainsi que le recours ou non à la SSUC selon le secteur et la taille de l'effectif. Elle traite également des différences et des similitudes entre les EAI et les EAC.

- 
4. Bien que d'autres programmes d'aide aient été offerts aux entreprises, c'est le programme de SSUC qui a été le plus utilisé (Lin et Hoffarth, 2023).
  5. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité à la SSUC, consulter la [Foire aux questions : Subvention salariale d'urgence du Canada \(SSUC\)](#).

## Différences entre les genres sur le plan de la répartition des entreprises et du recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada selon le secteur

Comme on le voit dans le tableau 1, 23,2 % des entreprises faisaient partie des industries produisant des biens<sup>6</sup>. Toutefois, des différences ont été observées entre les EAF et les EAH. Les EAH (27,8 %) étaient trois fois plus susceptibles que les EAF (8,6 %) de faire partie des industries produisant des biens, en raison notamment de leur nombre proportionnellement élevé dans le secteur de la construction, ce secteur regroupant 20,4 % des EAH, comparativement à 4,7 % des EAF. Des écarts ont aussi été observés dans le secteur du transport et de l'entreposage, lequel regroupait 2,6 % des EAF et 9,6 % des EAH. De plus, les EAF étaient plus susceptibles d'appartenir à des secteurs qui se prêtent moins bien au télétravail ou qui exigent des contacts en personne avec la clientèle, elles présentaient donc un risque plus grand de fermeture en raison des restrictions de santé publique imposées pendant la pandémie de COVID-19. Par exemple, 8,3 % des EAF se trouvaient dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, secteur qui a affiché la plus faible proportion de télétravailleurs pour la période d'avril 2020 à juin 2021 (Statistique Canada, 2021a), comparativement à 5,5 % des EAH. Les EAF (12,9 %) étaient aussi plus susceptibles que les EAH (9,6 %) d'appartenir au secteur du commerce de détail, lequel venait au troisième rang des secteurs affichant la plus faible proportion de télétravailleurs. Les EAF (21,9 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles que les EAH (8,1 %) de faire partie du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, qui se classait au cinquième rang pour ce qui est de la plus faible proportion de télétravailleurs. Le secteur de la construction et le secteur du transport et de l'entreposage, où les EAH étaient plus nombreuses en proportion, venaient au deuxième et au quatrième rang, respectivement, pour ce qui est de la proportion de télétravailleurs.

---

6. Les industries produisant des biens sont composées des secteurs suivants : la foresterie, la pêche et la chasse; l'extraction minière, l'exploitation en carrière, et l'extraction de pétrole et de gaz; les services publics; la construction; et la fabrication. Les secteurs des services sont composées des industries des autres secteurs.



**Tableau 1**  
Répartition des entreprises et proportion d'entreprises bénéficiaires de la Subvention salariale d'urgence du Canada selon le secteur et le type de propriété

	Répartition des entreprises					Proportion d'entreprises bénéficiaires de la SSUC				
	Toutes	Appartenant à des hommes	Appartenant à des femmes	Appartenant à des immigrants	Appartenant à des personnes nées au Canada	Toutes	Appartenant à des hommes	Appartenant à des femmes	Appartenant à des immigrants	Appartenant à des personnes nées au Canada
	pourcentage									
Foresterie, pêche et chasse	0,6	0,8	0,2	0,0	0,9	42,9	43,7	45,1	20,4	41,9
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz, et services publics	0,8	0,8	0,2	0,1	1,1	42,1	39,8	45,7	33,0	39,4
Construction	16,2	20,4	4,7	9,8	19,0	48,8	48,7	43,5	30,3	50,7
Fabrication	5,6	5,8	3,5	3,6	5,8	63,5	63,0	59,9	51,0	64,0
Commerce de gros	5,1	5,3	3,4	4,0	5,1	54,5	53,6	51,9	43,2	55,3
Commerce de détail	10,8	9,6	12,9	11,0	10,5	47,0	47,5	46,5	36,1	49,5
Transport et entreposage	7,2	9,6	2,6	14,5	5,3	27,5	24,7	36,0	11,8	39,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,1	1,2	1,0	0,8	1,2	49,6	48,6	47,8	35,4	50,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	3,2	2,7	3,6	2,0	3,3	29,0	30,6	25,2	23,3	29,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	15,1	14,7	17,5	17,1	14,8	37,2	36,2	38,5	25,1	39,8
services de gestion des déchets et services d'assainissement	4,6	4,6	5,3	4,1	4,9	45,4	44,7	45,9	34,1	47,2
Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises	2,6	2,4	2,7	1,3	2,8	25,7	26,2	21,4	28,6	24,2
Services d'enseignement	1,0	0,7	2,2	1,2	1,0	59,5	56,3	61,9	53,4	60,6
Soins de santé et assistance sociale	11,3	8,1	21,9	12,0	11,2	47,4	48,2	46,1	46,8	46,4
Arts, spectacles et loisirs	1,1	1,0	1,5	0,5	1,3	61,0	58,2	57,7	51,3	59,1
Services d'hébergement et de restauration	6,8	5,5	8,3	11,5	4,6	72,0	70,2	69,1	65,6	73,8
Autres services (sauf les administrations publiques)	6,8	6,8	8,4	6,4	7,3	54,9	52,4	58,6	49,3	54,9
<b>Secteur des entreprises</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>46,8</b>	<b>45,6</b>	<b>46,7</b>	<b>36,1</b>	<b>48,4</b>

**Notes :** SSUC est le sigle de la Subvention salariale d'urgence du Canada. L'échantillon est composé d'entreprises qui étaient actives en février 2020, soit le dernier mois avant le début de la pandémie de COVID-19.

**Sources :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, 2019; données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, février 2020; et Subvention salariale d'urgence du Canada, 2020 à 2021.

De mars 2020 à octobre 2021, les entreprises satisfaisant à certains critères d'admissibilité pouvaient présenter une demande au programme de SSUC. En moyenne, 46,8 % des entreprises privées ont eu recours au moins une fois à la SSUC au cours de cette période (tableau 1). Les proportions d'EAF (46,7 %) et d'EAH (45,6 %) qui ont fait appel à la SSUC étaient comparables. Toutefois, sur le plan de la répartition par secteur, on a observé des différences entre les genres dans certains secteurs. Par exemple, les EAF étaient plus susceptibles que les EAH d'avoir eu recours à la SSUC dans le secteur du transport et de l'entreposage (36,0 % par rapport à 24,7 %) et le secteur des services d'enseignement (61,9 % par rapport à 56,3 %), tandis qu'elles étaient moins susceptibles d'y avoir eu recours dans le secteur de la construction (43,5 % par rapport à 48,7 %) et le secteur des services immobiliers et des services de location et de location à bail (25,2 % par rapport à 30,6 %).

Le classement des secteurs selon la proportion d'entreprises bénéficiaires de la SSUC était comparable entre les EAH et les EAF. Quel que soit le genre du propriétaire, près de 70 % des entreprises du secteur des services d'hébergement et de restauration avaient eu recours à la SSUC. De plus, les six secteurs affichant les plus fortes proportions de bénéficiaires de la SSUC étaient les mêmes pour les EAH et les EAF, quoique l'ordre de classement fut différent. Les quatre secteurs ayant affiché les plus faibles proportions de bénéficiaires de la SSUC étaient également comparables entre les EAH et les EAF.

## Les entreprises appartenant à des immigrants sont plus présentes dans les secteurs des services et moins susceptibles d'avoir eu recours à la SSUC

Le tableau 1 montre que les EAI se trouvaient généralement dans les secteurs suivants : les services professionnels, scientifiques et techniques (17,1 %); le transport et l'entreposage (14,5 %); les soins de santé et l'assistance sociale (12,0 %); les services d'hébergement et de restauration (11,5 %); le commerce de détail (11,0 %). Ces cinq secteurs représentaient environ les deux tiers (66,1 %) des EAI et 46,4 % des EAC. La répartition des EAI concordait avec les résultats de Green et coll. (2016), également fondés sur les données de la BDCDEE, mais pour l'année 2010. De plus, les EAI étaient près de deux fois moins susceptibles que les EAC de faire partie des industries produisant des biens : 13,5 % des EAI appartenaient à ce secteur, comparativement à 26,8 % des EAC.

Pour ce qui est du taux global de recours à la SSUC, un écart prononcé de 12,3 points de pourcentage a été observé entre les EAI (36,1 %) et les EAC (48,4 %) (tableau 1). Dans 15 des 17 secteurs, la proportion des EAI ayant eu recours à la SSUC était inférieure d'au moins 5,6 points de pourcentage à celles des EAC. L'écart entre les EAI et les EAC dépassait 12 points de pourcentage dans 9 secteurs et s'établissait à 20,4 points de pourcentage dans le secteur de la construction, à 21,5 points de pourcentage dans le secteur de la foresterie, de la pêche et de la chasse, et à 27,6 points de pourcentage dans le secteur du transport et de l'entreposage.

Selon les données de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE) pour le deuxième trimestre de 2021, les EAI étaient plus susceptibles que les autres entreprises de ne pas être au courant des programmes de financement ou de crédit instaurés dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (6,6 % par rapport à 5,9 % pour l'ensemble des entreprises) ou de ne pas satisfaire aux critères d'admissibilité (34,5 % par rapport à 27,8 %) (Statistique Canada, 2021b). Toutefois, l'ECSE ne permet pas de connaître les critères qui n'ont pas été satisfaits. Peut-être que la baisse de revenus enregistrée par les EAI était inférieure au seuil fixé qui leur aurait permis de recevoir la SSUC. Peut-être que les EAI étaient plus susceptibles d'être nouvelles et, par conséquent, de ne pas être admissibles à la subvention. De plus, les EAI (10,6 %) étaient plus susceptibles de trouver le processus de demande complexe et exigeant, comparativement à l'ensemble des entreprises (6,7 %).

## Environ les deux tiers des entreprises appartenant à des hommes et des entreprises appartenant à des femmes comptaient moins de 5 employés en février 2020

Parmi les entreprises actives en février 2020, celles comptant moins de 5 employés ont affiché un taux de fermeture au moins deux fois plus élevé que celui des grandes entreprises pour la période d'octobre 2020 à mars 2021 (Leung et Liu, 2022). De plus, le taux de fermeture était inversement associé à la taille de l'entreprise. Il est donc utile d'examiner la répartition des entreprises selon la taille et les caractéristiques du propriétaire.

La majorité des entreprises privées comptaient moins de 5 employés, quel que soit le genre ou le statut d'immigrant du propriétaire (tableau 2). En fait, 67,2 % des EAH et 66,9 % des EAF qui étaient actives en février 2020 comptaient moins de 5 employés. Les entreprises de 5 à 19 employés représentaient 26,8 % des entreprises appartenant à des femmes et 25,1 % de celles appartenant à des hommes. Cela signifie qu'en moyenne, 9 entreprises privées sur 10 comptaient moins de 20 employés, quel que soit le genre du propriétaire. Les hommes étaient légèrement plus susceptibles que les femmes de posséder de grandes entreprises : 5,4 % des EAH comptaient de 20 à 49 employés, et 2,3 % en comptaient 50 ou plus. Pour les EAF, les proportions étaient de 4,7 % et de 1,6 %, respectivement.

Tableau 2

Répartition des entreprises et proportion d'entreprises bénéficiaires de la Subvention salariale d'urgence du Canada selon la taille de l'effectif et le type de propriété

	Répartition des entreprises					Proportion d'entreprises bénéficiaires de la SSUC				
	Appartenant à des hommes	Appartenant à des femmes	Appartenant à des immigrants	Appartenant à des personnes nées au Canada	Appartenant à des personnes nées au Canada	Appartenant à des hommes	Appartenant à des femmes	Appartenant à des immigrants	Appartenant à des personnes nées au Canada	Appartenant à des personnes nées au Canada
	pourcentage									
1 à 4 employés	64,5	67,2	66,9	76,1	64,2	34,7	34,3	35,8	26,5	37,3
5 à 19 employés	26,6	25,1	26,8	20,5	27,3	67,0	66,8	67,9	65,9	66,6
20 à 49 employés	6,1	5,4	4,7	2,7	6,0	75,5	75,7	73,0	74,3	74,8
50 employés ou plus	2,7	2,3	1,6	0,8	2,5	71,9	71,6	67,3	65,5	71,0

Notes : SSUC est le sigle de la Subvention salariale d'urgence du Canada. L'échantillon est composé d'entreprises qui étaient actives en février 2020, soit le dernier mois avant le début de la pandémie de COVID-19.

Sources : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, 2019; données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, février 2020; et Subvention salariale d'urgence du Canada, 2020 à 2021.

Le taux de recours à la SSUC variait aussi selon la taille de l'entreprise, mais ce rapport n'était pas linéaire (tableau 2). Le taux de recours à la SSUC était le plus faible parmi les entreprises comptant moins de 5 employés (34,3 % des EAH et 35,8 % des EAF); et il était d'environ 32 points de pourcentage plus élevé parmi les entreprises ayant de 5 à 19 employés (66,8 % des EAH et 67,9 % des EAF), comparativement aux entreprises ayant moins de 5 employés (34,3 % des EAH et 35,8 % des EAF). Quel que soit le genre du propriétaire, les entreprises comptant de 20 à 49 employés étaient proportionnellement plus susceptibles d'avoir eu recours à la SSUC. Ces résultats concordent avec ceux de Liu, Lu et Willox (2021) et de Leung et Liu (2022), qui ont déterminé que le taux de recours à la SSUC augmente en fonction de la taille de l'effectif. De manière générale, les EAH et les EAF ont affiché des taux de recours à la SSUC comparables selon la taille de l'effectif; l'écart le plus prononcé s'établissait à 4,3 points de pourcentage et a été observé parmi les entreprises comptant 50 employés ou plus (71,6 % des EAH par rapport à 67,3 % des EAF).

## Les entreprises appartenant à des immigrants sont relativement plus petites que celles appartenant à des personnes nées au Canada

La répartition des entreprises selon la taille de leur effectif a permis de faire ressortir des différences notables entre les EAI et les EAC. Tandis que 64,2 % des EAC comptaient moins de 5 employés, la proportion s'élevait à 76,1 % pour les EAI (tableau 2). De plus, 20,5 % des EAI comptaient de 5 à 19 employés, comparativement à 27,3 % des EAC. Les immigrants (2,7 %) étaient deux fois moins susceptibles d'avoir de 20 à 49 employés que les personnes nées au Canada (6,0 %). Les entreprises comptant 50 employés ou plus représentaient 0,8 % des EAI et 2,5 % des EAC.

En ce qui a trait au recours à la SSUC, on a observé des différences et des similitudes entre les EAI et les EAC en fonction de la taille de l'entreprise (tableau 2). Parmi les entreprises comptant moins de 5 employés, le taux de recours à la SSUC était plus élevé pour les EAC (37,3 %) que pour les EAI (26,5 %). Il était également plus élevé parmi les EAC (71,0 %) que parmi les EAI (65,5 %) pour les entreprises comptant 50 employés ou plus. En revanche, pour les entreprises de 5 à 19 employés et celles de 20 à 49 employés, les EAI et les EAC ont affiché des taux comparables de recours à la SSUC.

## Survie, fermeture et croissance de l'emploi parmi les entreprises appartenant à des femmes

Différents indicateurs peuvent être pris en compte pour estimer les répercussions de la pandémie sur les entreprises. Liu, Lu et Willox (2021) ont examiné les changements au chapitre de l'emploi, alors que Leung et Liu (2022) se sont penchés sur la croissance et la survie des entreprises. Par ailleurs, Tam, Sood et Johnston (2020) ont déterminé les répercussions de la pandémie sur les revenus, la dette et la liquidité des entreprises. Le présent document porte sur le taux de survie des entreprises selon leur secteur et leur taille, taux qui est mesuré en fonction de la variation du nombre d'employés pendant la pandémie. L'analyse des taux de fermeture selon l'année de fermeture fournit des renseignements non seulement sur la résilience des entreprises, mais aussi sur leur vulnérabilité. La principale valeur ajoutée de la présente étude est l'inclusion des caractéristiques du propriétaire de l'entreprise et de mois de données supplémentaires. Dans une étude précédente, Leung et Liu (2022) ont déjà indiqué que les répercussions de la pandémie sur la probabilité de survie d'une entreprise dépendaient des caractéristiques de celle-ci avant la pandémie. Toutefois, les différences et les similitudes n'avaient pas été examinées en tenant compte de certaines caractéristiques du propriétaire de l'entreprise, comme le genre et le statut d'immigrant.

Cette section présente les taux de survie des entreprises selon leur secteur et leur taille, en combinaison avec le genre et le statut d'immigrant du propriétaire. Les entreprises qui ont survécu sont celles qui étaient actives en février 2020 et qui l'étaient toujours en février 2022. Le taux de survie correspond donc au nombre d'entreprises actives en février 2020 et en février 2022, exprimé en pourcentage du nombre d'entreprises actives en février 2020. Pour mieux mettre ces résultats en contexte, il importe de les comparer avec les taux de survie avant la pandémie afin de déterminer s'il y a eu une baisse par rapport aux taux historiques. Dans les tableaux 3, 4, 6 et 7, le taux de survie moyen de février 2015 à février 2020 correspond à la moyenne des taux de survie pour chaque période de deux ans de 2015 à 2020. Par exemple, le taux de survie moyen pour toutes les EAF de février 2015 à février 2020 est obtenu en calculant la moyenne des taux de survie de 2015 à 2017, de 2016 à 2018, de 2017 à 2019 et de 2018 à 2020, le mois de février étant le mois de référence.

### Les entreprises appartenant à des femmes affichent des taux de survie plus faibles que celles appartenant à des hommes, mais l'écart s'est rétréci dans certains secteurs

Dans le secteur des entreprises, il ne semble pas y avoir eu de baisse du taux de survie global en 2022, comparativement à la moyenne historique de 2015 à 2020 (tableau 3). Le taux de survie des EAH de février 2020 à février 2022 (82,5 %) était comparable à la moyenne historique enregistrée avant la pandémie (82,4 %). À titre de comparaison, le taux de survie des EAF de février 2020 à février 2022 (80,7 %) était supérieur de 1,7 point de pourcentage à la moyenne historique de 2015 à 2020 (79,0 %).

Les résultats variaient selon le secteur et le genre du propriétaire. Dans la plupart des secteurs, les taux de survie ont augmenté ou sont demeurés relativement inchangés, quel que soit le genre du propriétaire. En ce qui concerne les EAF, le secteur de la foresterie, de la pêche et de la chasse (+7,8 points de pourcentage) a affiché la plus forte hausse du taux de survie. Venaient ensuite les secteurs de la finance et des assurances et de la gestion de sociétés et d'entreprises (+4,6 points de pourcentage), puis le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (+4,0 points de pourcentage). La même tendance a été constatée pour les EAH, mais dans une moindre mesure, une hausse inférieure à 3 points de pourcentage ayant été observée dans chacun de ces secteurs. En revanche, dans les secteurs où le taux de survie a diminué par rapport à la moyenne enregistrée avant la pandémie, la baisse était inférieure à 3 points de pourcentage dans tous les secteurs, quel que soit le genre du propriétaire.

Tableau 3

Taux de survie selon le secteur, le recours ou non à la Subvention salariale d'urgence du Canada et le genre du propriétaire

	Entreprises appartenant à des hommes				Entreprises appartenant à des femmes			
	2020 à 2022		2015 à 2020		2020 à 2022		2015 à 2020	
	Non bénéficiaires de la SSUC		Bénéficiaires de la SSUC		Non bénéficiaires de la SSUC		Bénéficiaires de la SSUC	
	Toutes		Toutes	pourcentage				
Foresterie, pêche et chasse	80,8	75,1	88,3	78,1	80,7	73,7	89,1	72,9
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz, et services publics	74,6	67,8	84,9	73,2	68,7	58,8	80,5	69,2
Construction	83,5	76,3	90,9	82,2	79,3	72,1	88,5	76,3
Fabrication	86,7	76,6	92,6	86,7	83,6	72,9	90,5	82,5
Commerce de gros	85,4	77,8	91,9	84,7	80,9	72,6	88,4	81,1
Commerce de détail	84,7	78,8	91,1	84,1	80,2	73,5	87,9	81,0
Transport et entreposage	73,8	69,8	86,0	76,8	76,3	69,4	88,4	76,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	78,3	69,1	88,0	76,3	78,1	68,1	88,6	74,1
Services immobiliers et services de location et de location à bail	78,7	74,2	89,0	78,2	76,9	73,6	86,7	75,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	78,8	73,1	88,7	77,0	78,1	72,0	87,8	75,7
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	81,8	76,0	88,9	81,5	76,0	66,1	87,3	78,4
Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises	79,8	77,1	87,2	77,2	78,7	76,9	85,2	74,1
Services d'enseignement	76,9	61,7	88,6	79,8	77,9	62,4	87,5	80,0
Soins de santé et assistance sociale	85,6	81,3	90,3	87,4	85,1	80,0	91,1	86,2
Arts, spectacles et loisirs	76,3	62,3	86,4	77,4	72,7	55,8	84,9	75,5
Services d'hébergement et de restauration	79,5	61,6	87,0	81,3	77,2	57,6	85,8	78,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	83,6	76,1	90,3	83,9	78,4	64,5	88,2	80,1
Secteur des entreprises	82,5	75,4	90,9	82,4	80,7	72,9	89,4	79,0

Note : SSUC est le sigle de la Subvention salariale d'urgence du Canada.

Sources : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, 2015 à 2019; données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, février 2015 à février 2022; et Subvention salariale d'urgence du Canada, 2020 à 2021.

Le taux de survie global des EAH (82,5 %) était comparable à celui des EAF (80,7 %) de février 2020 à février 2022 (tableau 3). Toutefois, après prise en compte du secteur, on a constaté des différences entre les genres, généralement favorables aux EAH. Dans le secteur du commerce de détail et le secteur des autres services (sauf les administrations publiques), soit deux des cinq secteurs comptant le plus d'EAF, le taux de survie des EAH était supérieur à celui des EAF de 4,5 points de pourcentage (84,7 % par rapport à 80,2 %) et de 5,2 points de pourcentage (83,6 % par rapport à 78,4 %), respectivement.

Même si, pendant la pandémie, le taux de survie des EAH est resté supérieur à celui des EAF dans la plupart des secteurs, l'écart s'est rétréci dans de nombreux secteurs, comparativement à la période pré-pandémie (tableau 3). Par exemple, dans le secteur du transport et de l'entreposage, l'écart entre le taux de survie des EAH et celui des EAF s'établissait, en moyenne, à 0,4 point de pourcentage avant la pandémie (76,8 % par rapport à 76,4 %, respectivement), puis il a diminué pour se situer à 2,5 points de pourcentage pendant la pandémie (73,8 % par rapport à 76,3 %), en faveur des EAF.

## Les différences de taux de survie entre les entreprises appartenant à des hommes et celles appartenant à des femmes sont généralement plus prononcées parmi les non-bénéficiaires de la Subvention salariale d'urgence du Canada

D'après Leung et Liu (2022), le recours à la SSUC était associé à une plus forte probabilité de survie. Cette constatation concorde avec les résultats présentés dans la section qui suit. Les entreprises bénéficiaires de la SSUC ont affiché un taux de survie supérieur de 16,5 points de pourcentage à celui des entreprises non bénéficiaires parmi les EAF (89,4 % par rapport à 72,9 %, respectivement) et de 15,5 points de pourcentage parmi les EAH (90,9 % par rapport à 75,4 %) (tableau 3). Cet écart allait de 8,3 points de pourcentage dans les secteurs de la finance et des assurances et de la gestion de sociétés et d'entreprises à 29,1 points de pourcentage dans le secteur des arts, des spectacles et des loisirs pour les EAF; l'écart variait de 9,0 points de pourcentage dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale à 26,9 points de pourcentage dans le secteur des services d'enseignement pour les EAH. Cela laisse entendre que le recours à la SSUC et à d'autres programmes d'aide gouvernementale pourrait avoir contribué à l'atténuation de la baisse des taux de survie. Il convient de souligner que les caractéristiques d'une entreprise avant la pandémie pourraient avoir eu une incidence sur sa capacité de survie. Par conséquent, on ne devrait pas en déduire que ces différences s'expliquent uniquement par le recours à la SSUC.

Le taux de survie des entreprises non bénéficiaires de la SSUC était inférieur à la moyenne historique de 6,1 points de pourcentage parmi les EAF (72,9 % par rapport à 79,0 %) et de 7,0 points de pourcentage parmi les EAH (75,4 % par rapport à 82,4 %) (tableau 3). À l'exception du secteur de la foresterie, de la pêche et de la chasse (+0,8 point de pourcentage) et des secteurs de la finance et des assurances et de la gestion de sociétés et d'entreprises (+2,8 points de pourcentage), le taux de survie des EAF non bénéficiaires de la SSUC était inférieur ou comparable à la moyenne historique dans chacun des autres secteurs, quel que soit le genre du propriétaire. De plus, l'écart entre le taux de survie moyen historique et celui des entreprises non bénéficiaires de la SSUC était généralement plus prononcé dans les secteurs affichant des taux de recours à la SSUC plus élevés. Cela n'a rien d'étonnant, étant donné que ces secteurs figuraient aussi parmi les plus touchés par les restrictions de santé publique imposées pour faire face à la pandémie de COVID-19.

Dans la plupart des secteurs, l'écart de taux de survie entre les EAH et les EAF était plus grand parmi les entreprises non bénéficiaires de la SSUC. Par exemple, dans le secteur des autres services (sauf les administrations publiques), cet écart s'établissait à 2,1 points de pourcentage parmi les entreprises bénéficiaires de la SSUC (90,3 % pour les EAH par rapport à 88,2 % pour les EAF) et à 11,6 points de pourcentage parmi les entreprises non bénéficiaires (76,1 % par rapport à 64,5 %). Dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, l'écart observé était de 1,2 point de pourcentage pour les bénéficiaires et de 4,0 points de pourcentage pour les non-bénéficiaires. Cela signifie que, toutes choses égales par ailleurs, l'écart de taux de survie global entre les EAF et les EAH pendant la pandémie a pu être réduit par la mise en place de la SSUC.

Il convient de mentionner que, dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (un secteur essentiel pendant la pandémie) et celui des services professionnels, scientifiques et techniques (un des secteurs ayant la plus forte proportion de télétravailleurs), les EAH et les EAF ont affiché des taux de survie comparables, qu'elles aient eu recours ou non à la SSUC.

## Les entreprises appartenant à des hommes et celles appartenant à des femmes affichent des taux de survie comparables, peu importe la taille de l'entreprise et le recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada

La capacité de survie peut aussi dépendre de la taille de l'entreprise. Leung et Liu (2022) ont déterminé que le taux de fermeture diminuait à mesure que la taille de l'entreprise augmentait, les entreprises comptant moins de 5 employés (12,6 %) ayant affiché un taux de fermeture au moins six fois plus élevé que celui des entreprises comptant 100 employés ou plus (2,0 %). Comme il a été mentionné précédemment, quel que soit le genre du propriétaire, les entreprises comptant moins de 5 employés représentaient environ les deux tiers des entreprises privées et étaient moins susceptibles d'avoir eu recours à la SSUC. Comme pour les résultats par secteur, la mise en place de la SSUC et d'autres programmes d'aide aux entreprises semblent avoir permis de réduire le nombre de fermetures d'entreprises. En effet, quels que soient le genre du propriétaire et la taille de l'entreprise, le taux de survie des entreprises de 2020 à 2022 était généralement plus élevé que la moyenne des taux de 2015 à 2020 (tableau 4).

La différence de taux de survie entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires de la SSUC était plus prononcée parmi les entreprises affichant les plus faibles taux de recours à la SSUC, quel que soit le genre du propriétaire. Parmi les entreprises ayant moins de 5 employés (soit le groupe comptant le moins de bénéficiaires de la SSUC), le taux de survie des bénéficiaires de la SSUC était supérieur à celui des non-bénéficiaires de 14,7 points de pourcentage pour les EAH (87,6 % par rapport à 72,9 %, respectivement) et de 15,6 points de pourcentage pour les EAF (86,4 % par rapport à 70,8 %). Parmi les entreprises de 20 à 49 employés, soit le groupe comptant le plus de bénéficiaires de la SSUC, l'écart était plus petit (+7,1 points de pourcentage pour les EAF et +6,9 points de pourcentage pour les EAH). L'écart allait de +7,7 points de pourcentage à +11,8 points de pourcentage pour les autres catégories de taille.

Peu importe la taille de l'effectif et le recours à la SSUC, le taux de survie des EAH était généralement comparable à celui des EAF, l'écart global variant de 1,5 point de pourcentage à 2,7 points de pourcentage (tableau 4). Seule exception, l'écart de 5,4 points de pourcentage observé parmi les entreprises comptant de 5 à 19 employés qui n'avaient pas eu recours à la SSUC (85,5 % pour les EAH par rapport à 80,1 % pour les EAF). En outre, pour les deux catégories d'entreprises de plus petite taille, l'écart de taux de survie entre les EAH et les EAF était légèrement plus prononcé parmi les non-bénéficiaires de la SSUC, comparativement aux bénéficiaires.

Tableau 4

## Taux de survie selon la taille de l'effectif, le recours ou non à la Subvention salariale d'urgence du Canada et le genre du propriétaire

	Entreprises appartenant à des hommes				Entreprises appartenant à des femmes			
	2020 à 2022		2015 à 2020		2020 à 2022		2015 à 2020	
	Non bénéficiaires		Bénéficiaires		Non bénéficiaires		Bénéficiaires	
	Toutes	de la SSUC	de la SSUC	Toutes	Toutes	de la SSUC	de la SSUC	Toutes
	pourcentage							
1 à 4 employés	78,0	72,9	87,6	77,7	76,5	70,8	86,4	74,0
5 à 19 employés	90,9	85,5	93,6	91,0	88,2	80,1	91,9	88,1
20 à 49 employés	94,6	89,4	96,3	94,1	93,1	87,9	95,0	92,3
50 employés ou plus	95,1	89,6	97,3	94,6	92,6	87,3	95,2	93,2

**Note :** SSUC est le sigle de la Subvention salariale d'urgence du Canada.

**Sources :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, 2015 à 2019; données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, février 2015 à février 2022; et Subvention salariale d'urgence du Canada, 2020 à 2021.

## Différences entre les genres sur le plan de la croissance de l'emploi parmi les entreprises de plus grande taille

Les taux de survie présentés dans la section précédente fournissent, de manière implicite, les taux de fermeture. Étant donné que l'on considère comme fermées les entreprises actives (comptant au moins un employé) en février 2020, mais non actives en février 2022, un taux de survie de 90 % sous-entend un taux de fermeture de 10 %. En plus de fournir des renseignements sur la croissance de l'emploi des entreprises qui sont restées ouvertes de février 2020 à février 2022, la section qui suit met aussi en lumière la résilience des entreprises qui ont fermé. Les tableaux 5 et 8 présentent la répartition des entreprises qui étaient actives en février 2020 (par taille), leur statut en février 2022 (selon qu'elles étaient actives ou fermées), le recours ou non à la SSUC et le type de propriété (selon le genre ou le statut d'immigrant).

Pour déterminer le statut en février 2022, les entreprises qui étaient actives en février 2020 et en février 2022 ont été divisées en deux groupes : les entreprises dont l'effectif en février 2022 était supérieur ou égal à celui enregistré en février 2020 (entreprises en croissance) et les entreprises dont l'effectif a diminué au cours de la même période (entreprises en déclin). Les entreprises ayant fermé leurs portes sont réparties en trois groupes mutuellement exclusifs selon l'année de leur fermeture. Par conséquent, les entreprises fermées en 2020 sont celles qui ont fermé leurs portes au cours de la période allant de mars à décembre 2020 et qui étaient toujours fermées en février 2022. D'après le Programme d'analyse longitudinale de l'emploi, ces entreprises sont qualifiées d'entreprises sortantes. Les entreprises fermées en 2021 sont celles qui ont fermé leurs portes de janvier à décembre 2021 et qui étaient toujours fermées en février 2022, alors que les entreprises fermées en 2022 sont celles qui ont fermé en janvier ou en février 2022.



**Tableau 5**  
**Répartition des entreprises selon le genre du propriétaire, le recours ou non à la Subvention salariale d'urgence du Canada, la taille de l'effectif et le statut de l'entreprise en février 2022**

Genre du propriétaire, recours à la SSUC et statut de l'entreprise	20 à 50 employés ou plus			
	1 à 4 employés	5 à 19 employés	49 employés	pourcentage
<b>Hommes</b>				
<b>Non</b>				
En croissance	36,5	39,0	47,5	49,0
En déclin	36,3	46,5	42,0	40,6
Fermeture en 2022	6,5	3,0	1,5	0,8
Fermeture en 2021	10,3	5,6	4,8	4,9
Fermeture en 2020	10,3	5,9	4,3	4,7
<b>Oui</b>				
En croissance	47,5	40,3	38,2	37,4
En déclin	40,1	53,3	58,0	59,8
Fermeture en 2022	4,5	2,3	1,1	0,9
Fermeture en 2021	6,3	3,2	2,2	1,6
Fermeture en 2020	1,7	0,9	0,5	0,3
<b>Femmes</b>				
<b>Non</b>				
En croissance	36,8	35,9	44,6	42,1
En déclin	34,0	44,3	43,3	45,3
Fermeture en 2022	6,0	3,3	2,0	X
Fermeture en 2021	10,5	6,9	4,1	X
Fermeture en 2020	12,7	9,7	6,0	X
<b>Oui</b>				
En croissance	46,3	37,2	30,1	29,4
En déclin	40,0	54,8	64,9	65,7
Fermeture en 2022	4,7	2,5	1,4	1,4
Fermeture en 2021	7,1	4,4	3,0	2,8
Fermeture en 2020	1,9	1,1	0,6	0,6

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

**Notes :** SSUC est le sigle de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Les entreprises en croissance correspondent aux entreprises dont l'effectif en février 2022 était supérieur ou égal à celui de février 2020. Les entreprises en déclin correspondent aux entreprises dont l'effectif en février 2022 était inférieur à celui de février 2020.

**Sources :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, 2015 à 2019; données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, février 2015 à février 2022; et Subvention salariale d'urgence du Canada, 2020 à 2021.

Le tableau 5 montre que les EAH étaient généralement plus susceptibles que les EAF d'avoir enregistré une croissance de l'emploi au cours de la période de février 2020 à février 2022. À l'exception des entreprises comptant moins de 5 employés, la proportion d'entreprises ayant enregistré une croissance était d'au moins 3 points de pourcentage plus élevée parmi les EAH que parmi les EAF.

Parmi les entreprises ayant eu recours à la SSUC, l'écart entre la proportion des EAH et celle des EAF qui ont affiché une croissance de leur effectif augmentait avec la taille de l'entreprise. Alors que 37,2 % des EAF de 5 à 19 employés ayant eu recours à la SSUC comptaient plus d'employés en février 2022 qu'en février 2020, la proportion correspondante était légèrement plus élevée parmi les EAH similaires, se situant à 40,3 %, ce qui représente un écart de 3,1 points de pourcentage (tableau 5). L'écart demeurait favorable aux EAH et était plus de deux fois plus grand (environ 8 points de pourcentage)

parmi les entreprises de 20 à 49 employés et celles comptant 50 employés ou plus. Quant aux entreprises n'ayant pas eu recours à la SSUC, l'écart était plus prononcé parmi les entreprises comptant 50 employés ou plus (6,9 points de pourcentage).

Parmi les entreprises bénéficiaires de la SSUC, la proportion d'entreprises en déclin était plus élevée parmi les EAF que parmi les EAH, dans les deux catégories d'entreprises de plus grande taille (tableau 5). L'écart dans la proportion d'entreprises en déclin entre les EAF et les EAH s'établissait à 6,9 points de pourcentage pour les entreprises de 20 à 49 employés (64,9 % par rapport à 58,0 %, respectivement) et à 5,9 points de pourcentage pour celles comptant 50 employés ou plus (65,7 % par rapport à 59,8 %). Quant aux entreprises n'ayant pas eu recours à la SSUC, l'écart était le plus prononcé parmi les entreprises comptant 50 employés ou plus (4,7 points de pourcentage).

## **Parmi les entreprises n'ayant pas eu recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada, celles appartenant à des femmes étaient plus susceptibles d'avoir fermé leurs portes en 2020**

De manière générale, le taux de fermeture d'entreprises, soit le nombre d'entreprises fermées (sans employé) exprimé en pourcentage du nombre d'entreprises actives en février 2020, diminuait à mesure que la taille de l'entreprise augmentait pour les EAH et les EAF, qu'elles aient eu recours ou non à la SSUC (tableau 5). De plus, comme l'ont fait remarquer Leung et Liu (2022), les entreprises bénéficiaires de la SSUC ont affiché des taux de fermeture plus faibles que celles non bénéficiaires.

Parmi les entreprises comptant moins de 5 employés ou de 5 à 19 employés qui n'ont pas eu recours à la SSUC, les taux de fermeture ont diminué au fil du temps. En d'autres mots, pour les EAH et les EAF, le nombre d'entreprises actives en février 2020 qui ont fermé leurs portes au cours de la même année (10,3 % par rapport à 12,7 %, respectivement) était supérieur ou égal à celui enregistré en 2021 (10,3 % par rapport à 10,5 %), qui était lui-même plus élevé que le nombre enregistré en 2022 (6,5 % par rapport à 6,0 %). Cela laisse entendre que les plus petites entreprises, qui représentaient plus des deux tiers des EAH et des EAF, auraient été touchées par la pandémie au cours des premiers mois de 2020. En outre, les entreprises non bénéficiaires de la SSUC comptant moins de 5 employés ont affiché des taux de fermeture en moyenne au moins deux fois plus élevés que ceux des entreprises de 20 à 49 employés ou comptant 50 employés ou plus, peu importe l'année de leur fermeture.

Peu importe la taille de l'entreprise, les EAF étaient plus susceptibles que les EAH d'avoir fermé leurs portes en 2020 parmi les entreprises n'ayant pas eu recours à la SSUC. Les entreprises de 5 à 19 employés ont affiché le plus grand écart de taux de fermeture entre les EAH et les EAF en 2020 (5,9 % des EAH par rapport à 9,7 % des EAF) et en 2021 (5,6 % des EAH par rapport à 6,9 % des EAF). Parmi les entreprises comptant moins de 5 employés qui n'ont pas eu recours à la SSUC, l'écart se situait à 2,4 points de pourcentage (10,3 % des EAH par rapport à 12,7 % des EAF) en 2020, tandis que les taux de fermeture étaient comparables en 2021 (10,5 % des EAH par rapport à 10,3 % des EAF).

De manière générale, parmi les bénéficiaires de la SSUC, les taux de fermeture étaient comparables entre les EAF et les EAH, et l'écart observé était moins prononcé que parmi les non-bénéficiaires, surtout pour l'année 2020. Les écarts étaient plus grands en 2021 et variaient de 0,8 point de pourcentage à 1,2 point de pourcentage parmi les bénéficiaires de la SSUC.

Parmi les entreprises ayant eu recours à la SSUC, 2021 a été l'année où l'on a observé le plus de fermeture, suivie de 2022. Il convient également de souligner que les entreprises bénéficiaires étaient plus susceptibles d'avoir enregistré une réduction de leur effectif, comparativement aux entreprises non bénéficiaires. Ces résultats peuvent laisser entendre que les bénéficiaires de la SSUC avaient réduit la

taille de leur effectif à la fin du programme<sup>7</sup> ou de leur période d'admissibilité à la subvention. Il pourrait être utile d'effectuer une analyse plus détaillée de ces entreprises en tenant compte d'autres chocs possibles.

## Survie, fermeture et croissance de l'emploi parmi les entreprises appartenant à des immigrants

D'après Tam, Sood et Johnston (2021), la pandémie a touché les entreprises de façon disproportionnée selon le statut d'immigrant du propriétaire. Tandis que 43,0 % des EAI ont enregistré une baisse de leurs revenus de 30 % ou plus de 2019 à 2020, le taux s'élevait à 31,2 % pour toutes les entreprises du secteur privé. Ce résultat concorde avec les taux de survie présentés ci-après.

### Dans la plupart des secteurs, les entreprises appartenant à des immigrants affichaient des taux de survie plus faibles que celles appartenant à des personnes nées au Canada

On a observé des différences notables en ce qui concerne les taux de survie des entreprises actives en février 2020, selon qu'elles aient eu recours ou non de la SSUC. En effet, il y avait un écart de 17,0 points de pourcentage entre les EAI bénéficiaires (88,1 %) et celles non bénéficiaires (71,1 %) (tableau 6). Même si l'écart était plus petit parmi les EAC, il était tout de même supérieur à 10 points de pourcentage. Peu importe le statut d'immigrant du propriétaire, les entreprises ayant eu recours à la SSUC ont affiché un taux de survie plus élevé dans tous les secteurs.

Le taux de survie de 2020 à 2022 pour les entreprises n'ayant pas eu recours à la SSUC était inférieur à la moyenne historique parmi les EAI (-6,6 points de pourcentage; 71,1 % par rapport à une moyenne historique de 77,7 %) et parmi les EAC (-5,9 points de pourcentage; 76,7 % par rapport à une moyenne historique de 82,6 %) (tableau 6). Cette tendance a été observée dans tous les secteurs. Par ailleurs, pour les EAC et les EAI, l'écart de taux de survie entre les entreprises bénéficiaires de la SSUC et celles non bénéficiaires était généralement plus prononcé dans les secteurs affichant les plus fortes proportions de bénéficiaires de la SSUC. Cela montre que, même si le recours à la SSUC n'est peut-être pas le seul facteur ayant influé sur la survie des entreprises, il y aurait tout de même une corrélation positive avec leur probabilité de survie.

On a observé des différences de taux de survie entre les EAC et les EAI, et celles-ci étaient généralement favorables aux EAC. En effet, 83,7 % des EAC actives en février 2020 étaient toujours actives en février 2022, comparativement à 77,2 % des EAI, ce qui représente une différence de 6,5 points de pourcentage. L'écart a atteint 8,4 points de pourcentage dans le secteur du commerce de détail (85,4 % pour les EAC par rapport à 77,0 % pour les EAI) et 10,6 points de pourcentage dans le secteur du transport et de l'entreposage (79,5 % pour les EAC par rapport à 68,9 % pour les EAI). Ces deux secteurs faisaient partie des cinq secteurs affichant les plus fortes proportions d'EAI. Toutes choses égales par ailleurs, le recours à la SSUC a permis de réduire l'écart de taux de survie entre les EAC et les EAI. De manière générale, cet écart était plus grand parmi les entreprises n'ayant pas eu recours à la SSUC. Il convient de mentionner que, dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, les EAI (62,9 %) ont enregistré un taux de survie plus élevé que les EAC (57,4 %) parmi les non-bénéficiaires de la SSUC. Les EAI et les EAC ont affiché des taux de survie comparables dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, qu'elles aient eu recours ou non à la SSUC.

7. Le programme de SSUC a pris fin en octobre 2021.

## Écart de taux de survie entre les entreprises de petite taille appartenant à des immigrants et celles appartenant à des personnes nées au Canada

Parmi les entreprises comptant moins de 5 employés, l'écart de taux de survie entre les EAC et les EAI s'est élargi. Pour la période de 2015 à 2020, le taux de survie parmi les EAI comptant moins de 5 employés (74,6 %) était inférieur de 3,1 points de pourcentage à celui des EAC de la même taille (77,7 %) (tableau 7). De 2020 à 2022, cet écart s'est élargi pour s'établir à 5,7 points de pourcentage (79,4 % pour les EAC par rapport à 73,7 % pour les EAI). En ce qui concerne les autres catégories de taille, l'écart s'est légèrement rétréci ou est demeuré relativement inchangé.

Les entreprises qui ont eu recours à la SSUC ont enregistré des taux de survie supérieurs à ceux des entreprises qui n'y ont pas eu recours. L'écart de taux de survie entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires de la SSUC était le plus prononcé parmi les entreprises comptant moins de 5 employés (+13,9 points de pourcentage pour les EAC et +15,5 points de pourcentage pour les EAI), soit le groupe affichant la plus faible proportion de bénéficiaires. Les entreprises de 20 à 49 employés, soit le groupe comptant le plus de bénéficiaires, ont affiché le plus petit écart (+7,1 points de pourcentage pour les EAC et +6,5 points de pourcentage pour les EAI).

Tableau 6

Taux de survie selon le secteur, le recours ou non à la Subvention salariale d'urgence du Canada et le statut d'immigrant du propriétaire

	Entreprises appartenant à des personnes nées au Canada				Entreprises appartenant à des immigrants			
	2020 à 2022			2015 à 2020	2020 à 2022			2015 à 2020
	Non bénéficiaires de la SSUC		Bénéficiaires de la SSUC	Toutes	Non bénéficiaires de la SSUC		Bénéficiaires de la SSUC	Toutes
	Toutes	de la SSUC	de la SSUC		Toutes	de la SSUC	de la SSUC	
	pourcentage							
Foresterie, pêche et chasse	80,9	75,5	88,6	77,8	60,4	57,1	X	68,7
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz, et services publics	74,3	67,4	85,1	72,9	71,7	65,7	X	65,9
Construction	84,3	77,3	91,1	82,5	76,7	72,1	87,2	77,2
Fabrication	87,0	76,8	92,7	86,5	82,0	74,2	89,5	83,0
Commerce de gros	85,6	77,8	92,0	84,8	79,6	73,4	87,8	80,4
Commerce de détail	85,4	79,7	91,2	84,8	77,0	72,3	85,3	78,3
Transport et entreposage	79,5	74,4	87,5	79,8	68,9	67,3	81,3	72,8
culturelle	80,0	70,7	89,0	76,8	70,5	63,0	83,6	70,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail	78,6	74,5	88,3	77,7	73,1	68,8	87,5	73,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	79,8	73,8	88,9	77,5	74,6	70,7	86,1	72,7
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	81,9	75,6	88,8	81,5	75,5	69,7	86,6	77,5
Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises	79,9	77,6	87,2	76,7	75,2	71,7	83,8	73,2
Services d'enseignement	78,6	63,9	88,1	80,1	73,7	58,2	87,3	80,1
Soins de santé et assistance sociale	85,7	81,4	90,6	87,1	86,0	81,1	91,5	87,1
Arts, spectacles et loisirs	75,2	59,6	86,1	77,1	69,9	59,7	79,3	75,4
Services d'hébergement et de restauration	79,7	57,4	87,5	82,5	78,0	62,9	85,9	78,0
Autres services (sauf les administrations publiques)	83,8	76,0	90,1	83,6	77,1	66,5	88,0	80,5
Secteur des entreprises	83,7	76,7	91,1	82,6	77,2	71,1	88,1	77,7

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique***Note** : SSUC est le sigle de la Subvention salariale d'urgence du Canada.**Sources** : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, 2015 à 2019; données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, février 2015 à février 2022; et Subvention salariale d'urgence du Canada, 2020 à 2021.

Parmi les entreprises de petite taille, l'écart de taux de survie était plus prononcé pour les entreprises n'ayant pas eu recours à la SSUC. Parmi les entreprises comptant moins de 5 employés, l'écart s'établissait à 2,9 points de pourcentage pour les bénéficiaires de la SSUC (88,0 % pour les EAC par rapport à 85,1 % pour les EAI) et à 4,5 points de pourcentage pour les non-bénéficiaires (74,1 % par rapport à 69,6 %) (tableau 7). Parmi les entreprises de 5 à 19 employés, l'écart se situait à 2,3 points de pourcentage pour les bénéficiaires et à 4,4 points de pourcentage pour les non-bénéficiaires. Les EAI et les EAC de 20 à 49 employés et celles comptant 50 employés ou plus ont affiché des taux de survie comparables, qu'elles aient eu recours ou non à la SSUC.

Tableau 7

**Taux de survie selon la taille de l'effectif, le recours ou non à la Subvention salariale d'urgence du Canada et le statut d'immigrant du propriétaire**

	Entreprises appartenant à des personnes nées au Canada				Entreprises appartenant à des immigrants			
	2020 à 2022		2015 à 2020		2020 à 2022		2015 à 2020	
	Non bénéficiaires de la SSUC		Bénéficiaires de la SSUC		Non bénéficiaires de la SSUC		Bénéficiaires de la SSUC	
	Toutes	de la SSUC	Bénéficiaires de la SSUC	Toutes	Toutes	de la SSUC	Bénéficiaires de la SSUC	Toutes
	pourcentage							
1 à 4 employés	79,4	74,1	88,0	77,7	73,7	69,6	85,1	74,6
5 à 19 employés	90,8	85,2	93,6	91,1	87,7	80,8	91,3	86,9
20 à 49 employés	94,4	89,0	96,1	93,9	92,8	88,0	94,5	91,7
50 employés ou plus	94,6	89,1	96,9	94,4	94,1	89,1	96,7	92,3

**Note :** SSUC est le sigle de la Subvention salariale d'urgence du Canada.

**Sources :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, 2015 à 2019; données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, février 2015 à février 2022; et Subvention salariale d'urgence du Canada, 2020 à 2021.

## Parmi les entreprises n'ayant pas eu recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada, celles appartenant à des immigrants étaient moins susceptibles d'enregistrer une croissance de l'emploi

En plus de présenter les taux de fermeture, cette section traite de la variation de l'emploi parmi les entreprises qui étaient actives en février 2020 et qui l'étaient toujours en février 2022. Parmi les entreprises actives en février 2020 et n'ayant pas eu recours à la SSUC, les EAC ont affiché des proportions plus grandes que les EAI pour ce qui est des entreprises ayant enregistré une croissance (tableau 8). Tandis que 38,0 % des EAC comptant moins de 5 employés et n'ayant pas eu recours à la SSUC ont enregistré des niveaux d'emploi plus élevés en février 2022 comparativement à février 2020, le taux s'établissait à 34,7 % pour les EAI ayant des caractéristiques semblables (-3,3 points de pourcentage par rapport aux EAC). L'écart s'agrandissait avec la taille de l'entreprise et se situait à 9,6 points de pourcentage pour les entreprises comptant 50 employés ou plus.

Les EAI étaient plus susceptibles d'avoir enregistré une réduction de leur effectif si elles étaient de grande taille et n'avaient pas eu recours à la SSUC. En effet, parmi les entreprises de 20 à 49 employés et non bénéficiaires de la SSUC, 45,4 % des EAI avaient moins d'employés en février 2022 qu'en février 2020, comparativement à 42,3 % des EAC, ce qui représente un écart de 3,1 points de pourcentage (tableau 8). L'écart était plus prononcé (9,6 points de pourcentage) parmi les entreprises comptant 50 employés ou plus (50,2 % pour les EAI par rapport à 40,6 % pour les EAC).

Les EAC étaient proportionnellement plus nombreuses que les EAI à avoir enregistré une croissance parmi les entreprises bénéficiaires de la SSUC comptant de 5 à 19 employés (40,1 % des EAC par rapport à 35,7 % des EAI) et celles comptant de 20 à 49 employés (36,8 % des EAC par rapport à 31,5 % des EAI) (tableau 8). En revanche, les EAI étaient moins susceptibles que les EAC d'avoir réduit la taille de leur effectif parmi les entreprises bénéficiaires de la SSUC comptant moins de 5 employés (37,6 % des EAI par rapport à 40,8 % des EAC). Toutefois, la situation inverse a été observée pour les entreprises de 20 à 49 employés qui ont eu recours à la SSUC : les EAI (63,0 %) étaient proportionnellement plus nombreuses que les EAC (59,4 %) à avoir réduit la taille de leur effectif.

---

## **Parmi les entreprises non bénéficiaires de la Subvention salariale d'urgence du Canada, celles appartenant à des immigrants affichaient des taux de fermeture plus élevés que celles appartenant à des personnes nées au Canada, et ce, en 2020 et en 2022**

Parmi les EAI non bénéficiaires de la SSUC qui étaient actives en février 2020, mais qui ne l'étaient pas en février 2022, la majorité d'entre elles avaient fermé leurs portes au cours de la période de mars à décembre 2020. Comme on le voit dans le tableau 8, le taux de fermeture pour les EAI non bénéficiaires était plus élevé en 2020, mais il a diminué au fil du temps, et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise. De plus, peu importe l'année de la fermeture, plus l'entreprise était grande, plus le taux de fermeture était petit. En effet, les EAI comptant moins de 5 employés (12,0 %) étaient plus susceptibles d'avoir fermé leurs portes en 2020 que celles comptant de 5 à 19 employés (9,0 %) et que celles comptant de 20 à 49 employés (5,4 %).

**Tableau 8**  
**Répartition des entreprises selon le statut d'immigrant du propriétaire, le recours ou non à la Subvention salariale d'urgence du Canada, la taille de l'effectif et le statut de l'entreprise en février 2022**

Statut d'immigrant du propriétaire	20 à 50 employés ou plus			
	1 à 4 employés	5 à 19 employés	49 employés	plus
pourcentage				
<b>Personnes nées au Canada</b>				
<b>Non</b>				
En croissance	38,0	39,0	46,8	48,5
En déclin	36,2	46,2	42,3	40,6
Fermeture en 2022	5,6	2,8	1,7	0,7
Fermeture en 2021	10,0	5,8	4,9	5,3
Fermeture en 2020	10,2	6,2	4,4	4,9
<b>Oui</b>				
En croissance	47,1	40,1	36,8	35,8
En déclin	40,8	53,5	59,4	61,1
Fermeture en 2022	4,2	2,2	1,2	0,9
Fermeture en 2021	6,1	3,3	2,2	1,8
Fermeture en 2020	1,6	0,9	0,5	0,3
<b>Immigrants</b>				
<b>Non</b>				
En croissance	34,7	35,0	42,6	38,9
En déclin	34,9	45,9	45,4	50,2
Fermeture en 2022	7,6	4,0	2,8	X
Fermeture en 2021	10,8	6,2	3,8	X
Fermeture en 2020	12,0	9,0	5,4	X
<b>Oui</b>				
En croissance	47,5	35,7	31,5	34,3
En déclin	37,6	55,6	63,0	62,4
Fermeture en 2022	5,4	2,9	1,2	X
Fermeture en 2021	7,4	4,6	3,6	X
Fermeture en 2020	2,0	1,3	0,7	X

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

**Notes :** SSUC est le sigle de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Les entreprises en croissance correspondent aux entreprises dont l'effectif en février 2022 était supérieur ou égal à celui de février 2020. Les entreprises en déclin correspondent aux entreprises dont l'effectif en février 2022 était inférieur à celui de février 2020.

**Sources :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, 2015 à 2019; données sur les ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, février 2015 à février 2022; Subvention salariale d'urgence du Canada, 2020 à 2021.

Même s'il y a des similarités entre les EAI et les EAC sur le plan de l'évolution des taux de fermeture selon la taille de l'entreprise et le recours à la SSUC, on observe des différences entre les deux groupes. Parmi les entreprises non bénéficiaires de la SSUC, les taux de fermeture étaient généralement plus élevés pour les EAI que pour les EAC, et ce, en 2020 et en 2022. Toutefois, en 2021, parmi les entreprises de 20 à 49 employés non bénéficiaires de la SSUC, les EAC (4,9 %) ont affiché des taux de fermeture plus élevés que les EAI (3,8 %) (tableau 8).

Pour les bénéficiaires de la SSUC, plus l'entreprise était grande, plus le taux de fermeture était faible, tendance qui a été observée parmi les EAI et les EAC. Par ailleurs, c'est en 2020 qu'a été enregistré le plus faible taux de fermeture parmi les entreprises actives en février 2020 et ayant eu recours à la SSUC.



Comme il est mentionné plus haut pour les EAF et les EAH, il est possible que les entreprises bénéficiaires de la SSUC aient cessé leurs activités à la fin du programme ou de leur période d'admissibilité. Le taux de fermeture des bénéficiaires de la SSUC était plus élevé parmi les EAI que parmi les EAC en 2021, pour toutes les tailles d'entreprises et en 2022, pour les entreprises comptant moins de 5 employés (5,4 % par rapport à 4,2 %, respectivement).

## Limites et travaux de recherche à venir

À la connaissance des auteurs, le présent article est le premier au Canada à présenter les différences et les similitudes en ce qui a trait à la survie des entreprises, aux fermetures d'entreprises et à la croissance de l'emploi selon le genre et le statut d'immigrant du propriétaire pendant la pandémie de COVID-19. Même si les résultats montrent que la pandémie peut avoir touché certaines entreprises de façon disproportionnée, notamment celles appartenant à des femmes ou à des immigrants, il convient de faire preuve de prudence au moment d'interpréter les données. En effet, la relation observée ici correspond à un lien de corrélation plutôt que de causalité. Les résultats ne rendent pas non plus compte de l'incidence de la pandémie sur les fermetures d'entreprises.

Les résultats tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise séparément. Or, cette stratégie comporte ses limites. Notamment, les différences entre deux groupes (p. ex. les hommes et les femmes) pourraient être attribuables aux différences relatives à la répartition selon la taille dans les secteurs. Il pourrait aussi être intéressant d'étudier la corrélation entre le genre et le statut d'immigrant pour déterminer dans quelle mesure les entreprises appartenant à des femmes immigrantes se comparent avec les entreprises appartenant à des femmes nées au Canada. On pourrait aussi chercher à comparer les entreprises ayant eu recours à la SSUC avec celles qui n'y ont pas eu recours (y compris les entreprises qui n'y étaient pas admissibles). Puisqu'il y a une corrélation entre les taux de survie et l'admissibilité, il serait utile de comparer les entreprises ayant eu recours à la SSUC avec celles n'y ayant pas eu recours alors qu'elles y étaient admissibles.

En ce qui concerne les futures études sur le sujet, il serait avantageux d'intégrer une analyse économétrique pour déterminer les effets particuliers de la pandémie sur les entreprises selon leurs caractéristiques et celles de leur propriétaire, tout en tenant compte de ces mêmes caractéristiques avant la pandémie. Leung (2021) a constaté que le risque de fermeture pendant la pandémie était associé à certaines caractéristiques avant la pandémie, comme la taille de l'effectif, l'âge de l'entreprise, le niveau d'endettement, la liquidité et la rentabilité. La prise en compte de ces caractéristiques, parmi d'autres (p. ex. les codes de secteur détaillés, l'emplacement et les caractéristiques du propriétaire), dans une analyse de régression pourrait permettre de consolider les résultats. Une telle analyse économétrique permettrait également de tenir compte du recours à d'autres programmes d'aide aux entreprises mis en place pendant la pandémie (p. ex. le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes) plutôt qu'à la SSUC.

## Conclusion

La littérature a montré que la pandémie a touché les femmes et les immigrants de façon disproportionnée en ce qui a trait à la perte d'emplois et au rendement des entreprises. La présente étude vise à déterminer les différences et les similitudes en ce qui concerne la survie des entreprises selon le genre et le statut d'immigrant du propriétaire, tout en tenant compte du secteur, de la taille de l'entreprise mesurée par le nombre d'employés et du recours à la SSUC. Elle repose sur un couplage des données sur les ouvertures

et fermetures mensuelles des entreprises avec les données de la BDCDEE et celles sur les bénéficiaires de la SSUC fournies par l'Agence du revenu du Canada.

Les résultats donnent à penser que le taux de survie global des entreprises pour la période de 2020 à 2022 était comparable à sa moyenne historique pour la période de 2015 à 2020 (avant la pandémie). Or, on a observé des différences entre les secteurs. Quelles que soient la taille de l'effectif et la structure de propriété, les entreprises bénéficiaires de la SSUC ont affiché des taux de fermeture plus faibles que les entreprises non bénéficiaires; elles étaient aussi plus susceptibles que ces dernières d'avoir enregistré une réduction de leur effectif.

Les EAF étaient plus susceptibles que les EAH de faire partie de secteurs qui nécessitent des interactions avec la clientèle et qui, de manière générale, ne permettent pas le télétravail. Le taux de recours global à la SSUC était comparable entre les EAH et les EAF, mais des différences selon le genre ont été observées entre les secteurs. La répartition des entreprises selon la taille de leur effectif était comparable entre les EAH et les EAF : environ les deux tiers des entreprises comptaient moins de 5 employés et environ le quart en comptaient de 5 à 19. Les entreprises de petite taille étaient moins susceptibles d'avoir eu recours à la SSUC, et ce, quel que soit le genre du propriétaire.

Bien que le tableau d'ensemble montre des taux de survie similaires entre les EAH et les EAF, il se dégage des différences selon le genre entre les secteurs. Les taux de survie étaient généralement plus faibles parmi les EAF, mais dans certains secteurs, l'écart entre les EAH et les EAF s'est rétréci comparativement à la période pré-pandémie. Par ailleurs, les différences de taux de survie entre ces deux groupes étaient généralement plus marquées parmi les entreprises non bénéficiaires de la SSUC. Enfin, les EAF n'ayant pas eu recours à la SSUC étaient plus susceptibles que les EAH d'avoir fermé leurs portes au cours de la première année de la pandémie.

Les EAI étaient plus nombreuses, en proportion, dans les secteurs des services et moins susceptibles que les EAC d'avoir eu recours à la SSUC, et ce, dans la majorité des secteurs. De plus, les EAI étaient de taille relativement plus petite que les EAC, plus de 3 EAI sur 4 comptant moins de 5 employés.

Les EAI ont affiché un taux de survie inférieur à celui des EAC dans la plupart des secteurs et parmi les entreprises comptant moins de 5 employés, qu'elles aient eu recours ou non à la SSUC. Toutefois, le taux de survie des EAI était plus élevé que celui des EAC dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, parmi les entreprises non bénéficiaires de la SSUC et il était similaire à celui des EAC dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, peu importe le recours ou non à la SSUC. Parmi les non-bénéficiaires, les EAI étaient plus susceptibles que les EAC d'avoir fermé leurs portes en 2020 ou en 2022 et moins susceptibles d'avoir augmenté la taille de leur effectif.

Il convient de mentionner que la présente étude ne tient pas compte de certaines caractéristiques de l'entreprise (p. ex. la rentabilité et la liquidité avant la pandémie) et du propriétaire (p. ex. l'âge et l'expérience en tant que propriétaire d'entreprise) qui auraient pu influencer sur la capacité de survie des entreprises. Par conséquent, cette étude ne rend pas compte de l'effet exclusif de la pandémie sur la survie des entreprises. Dans le cadre de futurs travaux de recherche, il pourrait être important de mesurer l'incidence de la pandémie au moyen d'un modèle économétrique qui tiendrait compte des caractéristiques de l'entreprise avant la pandémie.

## Bibliographie

Choi, S.L., Harrell, E.R., et Watkins, K. (2022). The Impact of the COVID-19 Pandemic on Business Ownership Across Racial/Ethnic Groups and Gender. *Journal of Economics, Race, and Policy*, vol. 5, p. 307 à 317. <https://doi.org/10.1007/s41996-022-00102-y>

Dang, H.A.H., et Nguyen, C.V. (2021). Gender inequality during the COVID-19 pandemic: Income, expenditure, savings, and job loss. *World Development*, vol. 140, 105296. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.105296>

Green, D., Liu, H., Ostrovsky, Y., et Picot, G. (2016). Immigration, propriété d'entreprises et emploi au Canada. Direction des études analytiques : documents de recherche. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2016375-fra.htm>

Grekou, D., Li, J., et Liu, H. (2018). Mesure de la propriété d'entreprises selon le sexe dans la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés. Études analytiques : méthodes et références. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/11-633-x2018017-fra.htm>

Grekou, D., et Lu, Y. (2021). L'emploi et les différences selon le genre un an après le début de la pandémie de COVID-19 : une analyse par secteur d'industrie et taille de l'entreprise. Rapports économiques et sociaux. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021005/article/00005-fra.htm>

Grieder, T., Khan, M., Ortega, J., et Symmers, C. (2021). Évaluation préliminaire de l'impact de la COVID-19 sur la santé financière des entreprises canadiennes. Note analytique du personnel 2021-8. Banque du Canada. <https://www.banqueducanada.ca/2021/05/note-analytique-personnel-2021-8/>

Gueye, B., Lafrance-Cooke, A., et Oyarzun, J. (2022). Identification des propriétaires d'entreprises autochtones et des entreprises appartenant à des Autochtones. Études analytiques : méthodes et références. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/11-633-x2022008-fra.htm>

Hou, F., Picot, G., et Zhang, J. (2020). Transitions entre périodes d'emploi et de chômage vécues par les immigrants pendant la période de confinement obligatoire en raison de la COVID-19 et la période de reprise des activités. StatCan et la COVID-19 : des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00070-fra.htm>

Lafrance-Cooke, A., Macdonald, R., et Willox, M. (2020). Données mensuelles sur les ouvertures et fermetures d'entreprises : séries expérimentales pour le Canada, les provinces et territoires et les régions métropolitaines de recensement. Aperçus économiques. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020014-fra.htm>

Lafrance-Cooke, A., et McDougall, A. (2023). Un profil des disparitions d'entreprises et des cas d'insolvabilité. Rapports économiques et sociaux. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023010/article/00005-fra.htm>

Leung, D. (2021). Caractéristiques des entreprises qui ont fermé pendant la pandémie de COVID-19 en 2020. Rapports économiques et sociaux. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/36280001202100300003>.

Leung, D., et Liu, H. (2022). Le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada et la croissance et le taux de survie des entreprises pendant la pandémie de COVID-19 au Canada. Rapports économiques et sociaux. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/36280001202200200006>

Lin, X., et Hoffarth, M. (2023). Une analyse des programmes canadiens de soutien aux entreprises en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19. Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-605-x/2023001/article/00001-fra.htm>

Liu, H., Lu, Y., et Willox, M. (2021). Le recours au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada par les employeurs en 2020. Rapports économiques et sociaux. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021006/article/00006-fra.htm>

Liu, Y., Wei, S., et Xu, J. (2021). COVID-19 and women-led businesses around the world. *Finance Research Letters*, vol. 43, 102012. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1544612321000933>

Statistique Canada. (2021a). Travailler à domicile pendant la pandémie de COVID-19, avril 2020 à juin 2021. *Le Quotidien*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210804/dq210804b-fra.htm>

Statistique Canada. (2021b). Tableau 33-10-0351-01 Raisons pour lesquelles les entreprises ou organismes n'ont pas obtenu de financement ou de crédit en raison de la pandémie de COVID-19, selon les caractéristiques de l'entreprise, deuxième trimestre de 2021. <https://doi.org/10.25318/3310035101-fra> (consulté le 17 octobre 2023)

Tam, S., Sood, S., et Johnston, C. (2020). Les répercussions de la COVID-19 sur les petites entreprises au Canada, troisième trimestre de 2020. StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00088-fra.htm>

Tam, S., Sood, S. et Johnston, C. (2021). Les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises appartenant majoritairement à des populations précises, premier trimestre de 2021. StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00013-fra.htm>